



# Note de Synthèse sur la préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire et sur l'appui requis au Programme ONU-REDD

---

PROGRAMME ONU-REDD  
DOUZIÈME RÉUNION DU CONSEIL  
D'ORIENTATION

---

7-9 juillet 2014

Lima, Pérou



UN-REDD  
PROGRAMME



## CÔTE D'IVOIRE

### Note de Synthèse sur la préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire et sur l'appui requis au Programme ONU-REDD

Mai 2014

Version finale

---

#### **Engagement national et international de la Côte d'Ivoire sur le mécanisme REDD+**

La Côte d'Ivoire est fortement engagée dans le mécanisme international REDD+. Cet engagement est marqué par la prise du *Décret n° 2012-1049*, adopté en Conseil de Ministres du 24 d'octobre de 2012. Ce décret endosse le processus REDD+ national et porte l'établissement des structures de gestion de la préparation à la REDD+.

Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD) a été chargé de piloter le processus national REDD+, au travers une Commission nationale REDD+ (CN-REDD+). Un Secrétariat Exécutif Permanent pour la REDD+ (SEP/REDD+) a été mis en place pour gérer au quotidien la planification, la mobilisation des ressources financières, l'accompagnement technique et la dynamique participative du processus national de préparation au mécanisme REDD+. De plus, un partenariat avec le processus FLEGT (sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois) a été entamé. Le pays a aussi initié une démarche pour intégrer et assurer la participation des acteurs non gouvernementaux, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé. En particulier, une plateforme conjointe FLEGT/REDD+ des organisations de la société civile a été établie et est en cours de structuration. Enfin, une *Task Force interministérielle sur la REDD+*, pilotée par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, fortement engagé dans le processus REDD+, a été mise en place pour soutenir le dialogue politique national autour de la REDD+.

La Côte d'Ivoire est également devenue membre des deux plateformes internationales d'appui à la REDD+ : le Programme ONU-REDD (qui est un partenariat entre la FAO, le PNUD et le PNUE) et le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (le FCPF, qui est soutenu par la Banque mondiale). Par ailleurs,

la Côte d'Ivoire reçoit depuis 2013 l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Facilité REDD+ de l'Union Européenne (UE-REDD) pour le travail sur la REDD+. Au total, près de 10 millions de dollars américains sont en cours de mobilisation par la Côte d'Ivoire auprès de ces partenaires internationaux – ce qui témoigne de la forte volonté politique nationale à s'engager sur la REDD+ ainsi que la reconnaissance internationale à l'égard de cet engagement.

### **Le Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP)**

Depuis 2013, la Côte d'Ivoire élabore, avec une approche participative et un important appui technique, son *Plan de Préparation à la REDD+*, connu sous l'acronyme R-PP. Ce document comprend une analyse du contexte pour la REDD+ et la proposition d'organisation, d'action et d'approches du pays pour se préparer au mécanisme REDD+, en adéquation avec les directives et les standards internationaux sur la question, issues de la *Convention Cadre de Nations Unies pour sur Changements Climatiques (CCNUCC)*, notamment ses *Accords de Cancún (2010)* et le *Cadre de Varsovie sur la REDD+ (2013)*.

Le R-PP, qui représente la feuille de route pour le processus national REDD+ sur la période 2014-2017, est le résultat de plusieurs mois de planification, d'échanges techniques, de consultations multipartenaires et de concertation avec les partenaires internationaux, ainsi que des missions FCPF et ONU-REDD. Plus de 1.500 participants, représentant les diverses parties prenantes nationales de la REDD+, ont pris part aux activités de sensibilisation et de consultation. Ce sont, entre d'autres, les communautés locales, la société civile, le secteur privé, l'administration publique, les partenaires techniques et financiers, les associations féminines et de jeunesse, les autorités traditionnelles, les élus locaux, le monde universitaire et de la recherche et les médias.

Le R-PP de la Côte d'Ivoire, ci-joint, est organisé selon le canevas conjoint ONU-REDD et FCPF. Il définit le partage des rôles et les allocations budgétaires pour chacun des partenaires internationaux engagés en Côte d'Ivoire. En effet, il est le garant d'une coordination harmonieuse des divers appuis techniques et financiers de l'ONU-REDD, du FCPF, de l'AFD et de l'UE-REDD.

Le R-PP de la Côte d'Ivoire a reçu un premier endossement par les différentes parties prenantes nationales en octobre de 2013. Ensuite, une revue technique internationale, commanditée par le FCPF en novembre 2013, a donné une évaluation positive du document R-PP, concernant tant les aspects techniques que l'approche institutionnelle. Le pays a présenté son dossier R-PP lors du Comité des Participants du FCPF et du Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD, qui ont eu lieu conjointement à Genève en décembre 2013. Le conseil du FCPF a endossé le dossier et sa requête financière, sous réserve que le pays intègre les recommandations de la revue technique internationale et réalise en 2014 un affinage des activités prévues, du budget et des modalités de gestion financière, visant la signature de l'*Accord de Don* avec la Banque mondiale. Pour sa part, le conseil de l'ONU-REDD a reçu positivement la proposition du pays, a pris note de la demande budgétaire de 3 millions de dollars américains et l'a encouragé à faire une soumission formelle de son R-PP avec une proposition détaillée de l'appui ONU-REDD souhaitée pour la prochaine session, qui est prévue en juillet 2014.

Depuis janvier 2014, le SEP/REDD+, avec l'appui de ses partenaires nationaux et internationaux, a encore amélioré le R-PP, en détaillant les activités proposées, les budgets, les démarches de travail et les arrangements institutionnels, etc. Une mission conjointe de l'ONU-REDD et de la Banque mondiale en mai 2014 a "constaté la robustesse du processus national REDD+ de la Côte d'Ivoire" ainsi que "le respect des principes de participation, d'approche multipartenaire, de collaboration intersectorielle et d'esprit transformationnel, requis pour un processus de politique climat et pour la REDD+" selon le *draft* d'Aide-Mémoire de la mission.

Le R-PP de la Côte d'Ivoire a été validé le 9 mai 2014 lors d'un atelier national, présidé par l'Honorable Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, et coprésidé par le Coordonnateur Résident des Nations Unies en Côte d'Ivoire. L'atelier a vu la participation de plus de 150 participants issus de toutes les catégories de parties prenantes de la REDD+, notamment des délégués des ministères et d'agences publiques nationales, des représentants de la société civile membre de la plateforme FLEGT/REDD+, des autorités coutumières, des représentants des communautés locales, des professionnels des centres de recherche, des acteurs du secteur privé du domaine agricole et forestier, des médias, des experts nationaux, des leaders d'opinion et des représentants des partenaires techniques et financiers internationaux.

La mission conjointe ONU-REDD et Banque mondiale de mai 2014 a constaté que le processus national REDD+ en Côte d'Ivoire possède les acquis suivants:

- Le Gouvernement est organisé pour gérer la préparation à la REDD+, notamment à travers le SEP/REDD+, logé au MINESUDD.
- Les synergies entre les processus FLEGT et REDD+ existent.
- La société civile ivoirienne est à un état avancé d'organisation pour bien contribuer au processus REDD+, à travers une plateforme conjointe FLEGT/REDD+ qui réunit différents types d'organisations, d'expériences et de perspectives.
- Le Gouvernement a entamé une dynamique interministérielle autour de la REDD+, à travers l'établissement d'une *Task Force interministérielle sur la REDD+*, qui fournira les bases du dialogue de politique requis pour le succès du mécanisme REDD+ et qui assurera la dimension transformationnelle de la future *Stratégie nationale REDD+*.
- Le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, en charge de la rédaction du Plan National de Développement, est fortement engagé dans la REDD+. De plus, la direction de ce ministère souhaite que des critères et des standards REDD+ soient rapidement développés afin de les intégrer dans le futur *Plan national de Développement*, et de les employer pour guider la préparation du portefeuille de programmes du Gouvernement à partir de 2015. Ces intentions anticipent que la REDD+ sera un vecteur du changement dans la politique nationale du développement.

- La démarche pour la construction de la Stratégie nationale REDD+ a été définie, en intégrant des bonnes pratiques internationales en la matière, et en assurant qu'elle est le résultat d'un travail itératif d'analyse technique, de consultations et de dialogue politique. La Stratégie nationale REDD+ s'avère être un vecteur pour consolider un parcours de développement durable et pour déclencher une économie verte en Côte d'Ivoire.

### **Contribution requise au Programme ONU-REDD**

La contribution du Programme ONU-REDD au processus REDD+ de la Côte d'Ivoire est bien définie dans le R-PP et est en synergie avec la vision et les plans de travail du pays, ainsi que les appuis des autres partenaires internationaux. Plus concrètement, l'ONU-REDD se focalisera à fournir un appui technique et financier dans les chantiers clés de la REDD+ suivants :

- L'engagement des parties prenantes sur la REDD+, y compris la participation et la consultation des acteurs de la société civile (R-PP: 1C)
- L'analyse approfondie des facteurs de la déforestation, aboutissant – avec le concours d'autres travaux analytiques – au consensus national sur les options stratégiques pour la REDD+ (R-PP: 2A & 1C)
- L'évaluation des bénéfices multiples de la REDD+ (R-PP: 4B)
- La construction de la Stratégie nationale REDD+, y compris le dialogue politique (R-PP: 2B & 1C)
- L'examen des options financières pour la REDD+, probablement aboutissant à la conception et à l'établissement d'un Fonds national REDD+ (R-PP: 2C)
- La définition d'un niveau de référence REDD+ préliminaire (R-PP: 3)
- La construction du système national de suivi forestier (SNSF) (R-PP: 4A)
- La conception du système d'information sur les sauvegardes (R-PP: 4B)

Ces chantiers sont étroitement alignés avec les appuis prévus par le FCPF (notamment l'évaluation environnementale et sociale stratégique et la modélisation des scénarios de développement et leurs dimensions REDD+, etc.), par l'AFD (notamment sur la cartographie et l'information satellitaires) et par l'UE-REDD (sur les liens entre agriculture et forêts).

L'appui de l'ONU-REDD à l'engagement des parties prenantes (R-PP: 1C) s'organisera autour de deux grandes lignes d'action. D'abord, le soutien à l'organisation et à la participation de la société civile, y compris l'appui aux activités de la plateforme FLEGT/REDD+ de la société civile et la mise en œuvre du *Plan d'engagement des parties prenantes sur la REDD+*, qui est actuellement en cours d'élaboration. Une évaluation à mi-parcours du processus d'engagement des parties prenantes et de la qualité de la participation et de la consultation sur le FLEGT et la REDD+ est aussi prévue sous l'appui ONU-REDD, afin d'améliorer les approches de participation, de consultation et d'engagement de la société civile lors du processus REDD+. De plus, l'ONU-REDD appuiera les consultations et le dialogue multipartenaire sur la

REDD+ lors de la construction de la Stratégie nationale REDD+ (en liaison avec R-PP: 2A & 2B), y compris l'appui au consensus sur le cadre des options stratégiques REDD+, les travaux des groupes thématiques sur les options stratégiques, les séances de la Task force interministérielle sur la REDD+, la formation technique et en planification stratégique sur la REDD+, l'analyse participative sur la gouvernance REDD+, le dialogue de haut niveau politique, l'engagement international de la Côte d'Ivoire, des enquêtes sociales et de terrain pour alimenter le processus REDD+ et d'autres consultations et activités de sensibilisation multipartenaires sur diverses thématiques liées aux activités de préparation à la REDD+.

L'ONU-REDD est aussi censée financer et aider à l'encadrement de l'analyse approfondie des facteurs de la déforestation (R-PP: 2A), qui est l'étude de base de la REDD+ et qui démarrera le plus tôt possible. Cette étude analysera en profondeur les facteurs – directs et indirects – de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris une déclinaison géographique de chacun des facteurs, et en distinguant les facteurs du passé, ceux du présent et les probables facteurs futurs. L'ONU-REDD financera aussi une évaluation des bénéfices multiples de la REDD+ (R-PP: 4B), suivant l'expérience du PNUE en la matière. Ces deux chantiers analytiques contribueront, avec le concours d'autres travaux analytiques financés par le FCPF, l'AFD, l'UE-REDD et le Gouvernement, à la recherche d'un consensus national sur les options stratégiques pour la REDD+, ce qui représente le point de départ de la construction de la Stratégie nationale REDD+ (cf. R-PP: 2A). De plus, l'évaluation sur les bénéfices multiples renforcera l'Evaluation Environnementale, Sociale et Stratégique que le FCPF financera (R-PP: 2D) et fournira, des indicateurs et des données pour la conception du Système d'Information sur les Sauvegardes (R-PP: 4B).

L'ONU-REDD jouera un rôle de catalyseur dans la construction de la Stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire (R-PP: 2B, en liaison étroite avec 1C, 2A & 2D). Cet exercice intègre, de façon itérative, le travail analytique, la consultation multipartenaire, le dialogue politique, la prospective et la planification stratégique, afin d'aboutir à un document stratégique national robuste, transformationnel, crédible, viable et avec des objectifs tangibles et des mesures d'évaluation de sa propre performance. Afin que cette tâche complexe réussisse, l'ONU-REDD appuiera la rédaction de notes techniques qui intègrent les résultats de tous les travaux analytiques réalisés, mobilisera les parties prenantes pour des échanges sous plusieurs formes, fournira l'expertise internationale pour l'encadrement du dialogue technique et de dialogue politique, financera la formation technique et la planification stratégique pour les acteurs engagés dans la construction de la Stratégie, facilitera les efforts de consolidation et de rédaction, et appuiera le dialogue de politique. La démarche pour la construction de la Stratégie nationale REDD+ comprendra, essentiellement, les étapes suivantes: consolidation consensuelle des options stratégiques REDD+ sur la base des résultats des travaux analytiques préliminaires (cf. R-PP: 2A & 2B); formulation détaillée des options stratégiques (en liaison avec l'Evaluation Environnementale Sociale et Stratégique, cf. R-PP: 2D); conception de la vision nationale pour la REDD+ (en synergie avec une vision nationale sur le développement durable et sur l'économie verte); définition du niveau de référence national de la REDD+ (cf. R-PP: 3); le dialogue de politique (au sein du Gouvernement et avec les partenaires financiers internationaux); préparation d'un programme consolidé de réformes légales, fiscales et institutionnelles; définition des options financières pour la REDD+ (cf. R-PP: 2C); rédaction du document

final de la Stratégie nationale REDD+ pour sa validation multipartenaire et son adoption au haut niveau politique; élaboration du premier Plan d'Investissement REDD+; et, enfin, préparation d'une stratégie de mobilisation de ressources financières (cf. R-PP: 2C). L'approche méthodologique, qui sera aussi appuyé par l'ONU-REDD avec le FCPF, comprendra entre autres l'établissement de groupes thématiques multipartenaires pour chaque option stratégique retenue, les travaux de la nouvelle Task Force interministérielle sur la REDD+ (piloté par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement), des rencontres pour le dialogue politique (y compris un forum de haut niveau politique sur la REDD+, qui sera connectée à un effort plus élargi de plaidoyer de la Côte d'Ivoire au niveau international), et les efforts pour la validation nationale de la stratégie et son adoption à un haut niveau politique.

Concernant le cadre de mise en œuvre de la REDD+, l'ONU-REDD se concentrera sur l'examen des options financières pour la REDD+, ainsi que la conception et l'établissement d'un Fonds national REDD+ (cf. R-PP: 2C). En effet, le pays anticipe déjà la création d'un Fonds national REDD+ comme une des options financières à retenir, tel que proposée dans le R-PP. Un tel Fonds sera construit selon les exigences internationales pour la finance climat et les expériences du PNUD en la matière. Le Fonds national REDD+ deviendra le bras financier de la Stratégie nationale REDD+, censé canaliser les financements internationaux et les ressources domestiques vers les investissements REDD+, ainsi que soutenir les efforts pour une économie verte, faciliter l'accès du pays au futur Fonds Climat Vert de la CCNUCC et, enfin, pourra aussi gérer des paiements pour services environnementaux, y compris des crédits REDD+. En plus, l'ONU-REDD appuiera la conception d'un registre REDD+ ou plateforme de gestion de données sur la REDD+ qui devra être connectée au système national de suivi des forêts (cf. R-PP: 4A), au Fonds national REDD+ (cf. R-P: 2C) et au Système d'Information sur les Sauvegardes (cf. R-PP: 4B).

L'ONU-REDD appuiera aussi le développement d'un niveau de référence pour la REDD+ (cf. R-PP: 3), qui est indispensable pour évaluer les impacts réels des activités REDD+. Ce niveau de référence prendra en compte les taux historiques de déforestation et de dégradation des forêts, tout en tenant compte des émissions de gaz à effet de serre historiques et des circonstances nationales. Un travail préalable sur la définition de la forêt en Côte d'Ivoire et la définition des différentes typologies de peuplement sera aussi nécessaire. Les données statistiques désagrégées sur les principales causes de la déforestation et de la dégradation de forêts seront aussi collectées et analysées.

L'ONU-REDD contribuera aussi à la construction du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), qui est un des piliers du fonctionnement d'un mécanisme REDD+ (cf. R-PP: 4A). Il sera construit comme préalable du système de Surveillance, Mesure, Notification et Vérification du carbone forestier (système S&MNV), qui sera développé conformément à la Décision 4/CP.15 de la CCNUCC (qui concerne les recommandations méthodologiques pour les activités relatives à la REDD+), ainsi qu'aux guides des bonnes pratiques et aux lignes directrices sur le secteur de l'utilisation des terres et de la forêt établis par le GIEC en 2003 et en 2006. La FAO fournira l'appui-conseil technique et le financement de base pour la construction du SNSF et du S&MNV. Toutes les informations récoltées par le système de suivi

seront regroupées au sein d'une base de données, et mises à disposition des parties prenantes via le *géo-portail* du SNSF.

Enfin, l'ONU-REDD appuiera la conception d'un Système d'Information sur les Sauvegardes pour la REDD+ (cf. R-PP: 4B), suivant les directives de la CCNUCC, notamment les *Accords de Cancún* (2010) et le *Cadre de Varsovie sur la REDD+* (2013). Ce travail sera étroitement lié au contenu de la Stratégie nationale REDD+ (cf. R-PP: 2B) et basée sur les résultats et les données de l'Évaluation Environnementale, Sociale et Stratégique (cf. R-PP: 2D) et de l'analyse des bénéfices multiples de la REDD+ (cf. R-PP: 4B).

En outre, l'ONU-REDD fournira l'appui à la gestion efficace et axée sur les résultats du dossier ONU-REDD, comprenant la coordination des partenaires internationaux, le lancement des plans de travail ONU-REDD et FCPF prévu avant fin 2014 et l'évaluation finale des actions financées par l'ONU-REDD (cf. R-PP: 2A).

Une synthèse des actions et des résultats attendus de la contribution de l'ONU-REDD est présentée dans un tableau à la fin de ce document, comprenant l'alignement avec le R-PP, le partage de rôles entre les agences ONU-REDD et le budget requis.

#### **Mise en œuvre de la contribution ONU-REDD**

La contribution de l'ONU-REDD se canalise à travers d'un *Programme national conjoint ONU-REDD Côte d'Ivoire* (ensuite appelé "*programme*"), qui est en cours de rédaction par le SEP/REDD+ avec l'équipe régionale ONU-REDD. Le *programme* sera finalisé et signé après l'approbation de la demande d'appui de la Côte d'Ivoire par le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD, vraisemblablement lors de sa 12<sup>ème</sup> séance, prévue à Lima (Pérou) les 7-9 juillet 2014.

Le document du *programme en cours de* rédaction comprends: un cadre de résultats (cohérent avec le tableau de synthèse proposée à la fin de ce document); des dispositions relatives à la coordination des activités et à la gestion des fonds; l'approche de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports (y compris le cadre de suivi du programme); le contexte juridique; et les plans de travail et budgets.

Le *programme* sera sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable. Le SEP/REDD+ de la Côte d'Ivoire sera l'unité de gestion du *programme*. Les agences de l'ONU-REDD seront responsables de l'appui à la mise en œuvre et du financement du *programme*, ainsi que du contrôle-qualité. La FAO sera l'agence de coordination au sein de l'ONU-REDD. Le Coordonnateur Résident de Nations unies exercera une supervision du *programme* et veillera à ce que les organismes des Nations Unies participants remplissent leurs obligations.

Un comité de pilotage sera mis en place pour la supervision du *programme*, c'est-à-dire pour approuver les plans de travail et budgets annuels, et fournir des orientations stratégiques. Il sera présidé par l'Inspecteur Général du MINESUDD, co-présidé par le Représentant de la FAO et comptera la participation entre autres (i) du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du développement, (ii) du Coordonnateur National REDD+, (iii) du Directeur du Bureau-pays du PNUD et (iv) d'un représentant du

PNUE. Un Conseil consultatif *ad-hoc* sera constitué au besoin, afin de fournir des résolutions à un haut niveau politique concernant le *programme* et les actions connexes; il sera co-présidé par le Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable et le Coordonnateur Résident des Nations Unies. Les détails sur la composition et le fonctionnement de ces deux comités de gestion du *programme* seront inclus dans le document du *Programme national conjoint ONU-REDD Côte d'Ivoire*.

Les agences de l'ONU-REDD, dans leur rôle de financement et de mise en œuvre avec le SEP/REDD+, respecteront les principes internes de l'ONU-REDD, ainsi que les directives du Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD pour la mise en œuvre des programmes nationaux. Etant donné qu'il s'agit d'un programme national, **la Côte d'Ivoire opte pour des modalités de mise en œuvre qui priorisent l'appropriation et la gestion nationale**. Les fonds seront administrés de la manière la plus cohérente qui soit; à cette fin, la *Politique harmonisée concernant les transferts de fonds* des Nations Unies (HACT) s'appliquera, selon les orientations des *micro-évaluations* des partenaires d'exécution conduites par les Nations Unies en Côte d'Ivoire, y compris les options de "paiements directes" et d'établissement de *protocoles d'accord* avec des partenaires nationaux de mise en œuvre. L'implémentation directe pourra aussi s'utiliser si les règlements internes des agences l'exigent, en assurant l'appropriation nationale. Une micro-évaluation du SEP/REDD+ a été priorisée par les Nations Unies en Côte d'Ivoire, tandis que des discussions sont en cours entre les trois agences des Nations Unies et le Gouvernement, afin de déterminer les modalités de mise en œuvre du *programme* les plus adéquates. En attendant, le MINESUDD à travers le SEP-REDD+ sera l'agence nationale officielle de mise en œuvre.

### **Etapas suivantes**

En fin mai 2014, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire soumettra au Secrétariat ONU-REDD, via le Coordonnateur Résident de Nations Unies, (i) le R-PP mis à jour, (ii) le *Communiqué de l'Atelier national de Validation du R-PP* et (iii) la présente *Note de Synthèse*, pour discussion lors de la prochaine séance du Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD qui se tiendra les 7-9 juillet 2014. En attendant, le Gouvernement et l'équipe régionale ONU-REDD avanceront dans la rédaction du document de *Programme national conjoint ONU-REDD Côte d'Ivoire*, ainsi que la finalisation du cadre de résultats, l'affinage des activités et des budgets, et des accords sur la gestion des fonds et les modalités de mise en œuvre.

Suite à l'approbation par le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD de cette requête de la Côte d'Ivoire pour l'appui financier et technique, le *Programme national conjoint ONU-REDD Côte d'Ivoire* sera finalisé et signé, et les dispositions pour son lancement seront entamées. Le pays souhaite signer en septembre 2014 et démarrer les activités au mois d'octobre 2014, probablement à travers un événement sous-régional de renforcement de capacités dans l'esprit de l'*Académie REDD+* de l'ONU-REDD.

**Synthèse de la contribution requise à l'ONU-REDD, y compris alignement avec le R-PP et budgets proposées (mai 2014)**

Composantes R-PP	Actions et résultats attendus principales	Agence ONU-REDD	Budget (USD)
1A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement, coordination et évaluation de l'appui ONU-REDD</li> </ul>	FAO	545 000
1C	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la plateforme FLEGT/REDD+ de la société civile</li> <li>Mise en œuvre du <i>Plan d'engagement des parties prenantes sur la REDD+</i> (en cours d'élaboration)</li> <li>Consensus national sur les options stratégiques REDD+</li> <li>Formation, consultations et dialogues multipartenaires pour la construction de la Stratégie nationale REDD+ (en liaison avec R-PP: 2A &amp; 2B)</li> <li>Groupes thématiques (options stratégiques REDD+)</li> <li>Task force interministérielle sur la REDD+</li> <li>Analyse participative sur la gouvernance REDD+</li> <li>Enquêtes sociales et de terrain sur le processus REDD+</li> <li>Dialogue politique, forum d'haut niveau, plaidoyer international, dialogue avec les bailleurs de fonds</li> <li>Autres consultations et efforts de consensus</li> <li>Evaluation à mi-parcours du processus d'engagement des parties prenantes</li> </ul>	UNDP	400 000
2A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse approfondie des facteurs (directs &amp; indirects) de la déforestation, ainsi que ses déclinaisons géographiques</li> </ul>	FAO	200 000
2B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de la Stratégie nationale REDD+ (en liaison étroite avec 1C, 2A et 2D)</li> <li>Expertise internationale – encadrement du dialogue technique et politique</li> <li>Analyses complémentaires pour la formulation des options stratégiques</li> <li>Elaboration d'un programme consolidé de réformes légales, fiscales et institutionnelles</li> <li>Production du premier Plan d'investissement REDD+</li> <li>Formulation de la vision politique nationale REDD+</li> <li>Construction de l'ancrage de la REDD+ dans les processus nationaux de décision et de planification</li> </ul>	UNDP	585 000
2C	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des options financières pour la REDD+, développement des options retenues et dialogue multipartenaire</li> <li>Conception du Fonds National REDD+, y compris les consultations avec les parties prenantes</li> <li>Rédaction des procédures opérationnelles du Fonds National REDD+ et d'autres structures du mécanisme financier REDD+</li> <li>Expertise juridique internationale pour l'établissement du Fonds National REDD+</li> <li>Développement du plan de financement et/ou stratégie de mobilisation des ressources</li> <li>Conception du Registre REDD+</li> </ul>	UNDP	180 000
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimation des données d'activités historiques et contrôle qualité (analyse du changement des cartes)</li> <li>Estimation des facteurs d'émissions historiques et contrôle qualité (contrôle sur le terrain)</li> <li>Détermination des Emissions &amp; Absorptions</li> <li>Evaluation des circonstances nationales</li> <li>Etude de l'impact réel des politiques nationales sur les forêts</li> <li>Définition de la méthodologie pour la définition du niveau de référence (NR/NRE) et son développement</li> </ul>	FAO	250 000

Composantes R-PP	Actions et résultats attendus principales	Agence ONU-REDD	Budget (USD)
4A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et construction du système national de suivi forestier (SNSF)</li> <li>Conception du plan d'action MNV</li> <li>Contrôle-qualité des cartes produites et formations</li> <li>Etat des lieux et collecte des données disponibles</li> <li>Vérification de la qualité des données collectées</li> <li>Harmonisation et/ou développement de la carte de stratification</li> <li>Identification des données manquantes</li> <li>Définition du plan d'échantillonnage sur le terrain</li> <li>Formations (inventaires forestiers, équations alcomométriques, facteurs de conversion)</li> <li>Mesures préliminaires sur le terrain (et formations sur le terrain)</li> <li>Conception et maintenance des bases de données</li> <li>Renforcement des capacités et développement de l'IGES</li> <li>Mise à disposition des émissions nationales nettes pour vérification</li> <li>Développement des procédures d'AQ/QC et contrôle</li> <li>Production d'un test d'IGES</li> </ul>	FAO	500 000
4B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse spatiale des bénéfices multiples de la REDD+, y compris la collection des données et l'évaluation des services environnementaux</li> <li>Réunions de coordination entre les parties prenantes impliquées dans le suivi des bénéfices multiples de la REDD+</li> <li>Choix des critères et indicateurs pour les sauvegardes et bénéfices multiples à suivre (liée à 2B &amp; 2D)</li> <li>Conception du système d'information des sauvegardes (SIS)</li> <li>Identification des sources d'information, des institutions existantes et les acteurs à impliquer dans le SIS</li> <li>Renforcement et coordination acteurs qui alimenteront le SIS</li> <li>Première publication sur l'état des sauvegardes REDD+ et vérification/révision du SIS</li> </ul>	UNEP	340 000
<b>Budget directe</b>		<b>ONU-REDD</b>	<b>3 000 000</b>
Coûts indirectes (7%)		FAO	104 650
		UNDP	81 550
		UNEP	23 800
Subtotaux		FAO	1 599 650
		UNDP	1 246 550
		UNEP	363 800
<b>Total ONU-REDD Côte d'Ivoire (2014-2017)</b>			<b>3 210 000</b>